



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Subdivision Administrative des Îles du Vent
ARRIVÉE
26 FEV. 2015
N°... **REPUBLIQUE FRANÇAISE**
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 011/2015
DU 12 FEVRIER 2015**
Portant désignation du
Directeur du SPIC Déchets

L'an deux mille quinze, le douze février à seize heures dix neuf minutes,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur le Maire, Edouard FRITCH** pour poursuivre les travaux du conseil municipal du dix-huit décembre 2014.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Eliane LECHENNE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	06 février 2015
Date d'affichage :	06 février 2015

Résultats des votes

Pour	31
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

16 FEVRIER 2015

Affichage de la présente délibération le
26 FEV. 2015

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	X		
2	MACE Miriama	X		
3	TEMARII Abel		X	
4	MAO Marie-Madeleine	X		
5	ATEM Félix	X		
6	HUNTER Lorraine	X		
7	TAURAA Heimana	X		
8	LECHENE Eliane	X		
9	PAQUIER Jean Claude	X		
10	LICHTLE Yvette	X		
11	TIXIER Yvannah		X	<i>Edouard FRITCH</i>
12	CHICOU Jean	X		
13	RAFFIN Yvonnick	X		
14	RAUFEA Doris	X		
15	MAKE Léon	X		
16	SVARC Maire	X		
17	TAURAATUA Christophe	X		
18	MOO SUNG Samuel	X		
19	TERE Maono	X		
20	TEAO Christophe	X		
21	URAHUTIA Riveta		x	
22	PARAUE Milton	X		
23	TEPU Taiana	X		
24	FOLIAKI Turere	X		
25	TEHOIRI Rosana	X		
26	MOU KAM TSE Kapo	X		
27	WONG Keehi	X		
28	TETOOFA Raiarii		X	<i>Kapo MOU KAM TSE</i>
29	PARO Irvine	X		
30	VERNAUDON Béatrice	X		
31	BAMBRIDGE Maiana	X		
32	TETUAETARA Théodore	X		
33	HAREHOE Thilda	X		
29			4	2

DELIBERATION N° 011/2015 DU 12.02.2015

Portant désignation du directeur du SPIC DECHETS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment ses articles L 2221-14 et R 2221-68 ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n° 23/2011 du 01^{er} juin 2011 modifiée portant création de la régie Déchets ;
- VU La délibération n°111 /2014 du 18 décembre 2014 portant fin de fonction du directeur du SPIC déchets ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

ADOPTE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le conseil municipal, sur proposition du maire, désigne Madame Vanessa KLAINGUER, chargée de mission développement durable, directrice de la régie déchets établie par la délibération n° 23/2011 modifiée du 1^{er} juin 2011.

Article 2. : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 3. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Pour le maire absent,

Le Maire,

Le 6^{ème} Adjoint,


M. Heimana TAURAA
Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le 26 FEV. 2015

et publication du 26 FEV. 2015

Le Maire,


Edouard FRITCH